

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1357)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE285

présenté par

M. Benoit, M. Reynier, M. Sauvadet et M. Tuaiwa

-----

### ARTICLE 23

Après le mot :

« gestion »,

supprimer la fin de l'alinéa 53.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer des éléments qui n'ont pas leur place dans un cahier des charges.